



Crédit conso étudiant, vers un autre destinataire...

Par **emilie88**, le **25/08/2014** à **19:06**

Bonjour, voilà je vous expose un cas et vous remercie d'avance de l'aide que vous pourriez apporter à mon amie.

Il s'agit d'un prêt étudiant de 20 000 euros qu'une personne a signé il y a quatre ans. Dans le contrat il est stipulé que cet argent est obligatoirement destiné à des fins d'étude, concernant cette personne.

Or il se trouve qu'elle a contracté ce crédit pour aider son père dans sa profession (il est auto-entrepreneur, et son affaire était en difficulté, crédit sur crédit allant vers l'endettement..). L'argent était donc dans son intégralité pour son père, à des fins professionnelles. Et la banque le savait, puisque c'est leur idée...

A ce jour, elle va devoir commencer à le rembourser (4 ans après le versement de la somme, comme le stipulait le contrat), à raison de 400 euros par mois, pendant 5 ans.

Son père, étant la personne qui a réellement touché l'argent, n'est pas en mesure d'effectuer les remboursements, puisqu'il va entrer en procédure de liquidation judiciaire...

Y a-t-il des recours possibles..? Si l'argent n'a jamais été versé sur son compte mais bien sur celui de son père, peut-elle attaquer la banque pour faute ? Et si ce n'est pas le cas et qu'elle a bien reçu l'argent sur son compte, a-t-elle le moindre recours ? Une solution telle qu'une extension de crédit ou un délai ? (je doute qu'une négociation avec la banque soit favorable, donc peut-elle utiliser une loi..?)

Merci pour elle.